



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

25 mai 2021

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

L'An deux mille vingt et un, le 25 mai, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 19 heure, salle des fêtes de Saint Georges de Mons, pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 19/05/2021

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD Dominique, DESGEORGES Céline, DIAS Jean-Pierre, LEFOUR Maryse, BONNAFOUX Daniel, MILLIERAS Maëva, CROIZIER Franck, TRIPHON Isabelle, DUPOUX Aurélien, GRATADEIX Jean-François, AGRAIN Serge, BALY Franck, VALANCHON Annie

A compter de 20h00 : ELOY Ilda ayant donné procuration à Mme LEFOUR

Excusés : M. VAN PANTEGHEM ayant donné procuration à M. RAYNAUD
Mme BESSE-LE PROVOST Aline ayant donné procuration à Mme DESGEORGES
Mme FREITAS ayant donné procuration à Mme TRIPHON
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS

Absent(e) : --

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Maryse LEFOUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Vente de l'école de Montbuisson

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 voix CONTRE (MM. AGRAIN, BALY, VALANCHON) se prononce pour la cession de l'École de Montbuisson au montant de 65 000 €

AURA : Convention relative à l'installation d'abri-voyageurs financés par la Région

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les procédures visant à l'installation de 8 abris-voyageurs en partenariat avec la Région.

Projet de division de parcelles sur ZE n° 283 (La Croix de Pierre) devis bornage en vue d'une cession

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR, 1 VOIX CONTRE (M. BALY) et 1 ABSTENTION (M. AGRAIN) autorise le Maire à signer un devis de bornage sur la parcelle ZE 283 visant à détacher une portion qui sera soumise à une vente ultérieure.

Projet de division de parcelles sur ZC n° 1 (Genestouze) devis bornage en vue d'une cession

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. AGRAIN, BALY, VALANCHON) autorise le Maire à signer un devis de bornage sur la parcelle ZC 1 visant à détacher une portion qui sera soumise à une vente ultérieure.

Projet de cession parcelle YE n° 129 (Les Richards)

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR, 1 VOIX CONRE (M BALY) et 2 ABSTENTIONS (MM. AGRAIN, VALANCHON) autorise le principe de la cession de la parcelle YE 129 à un porteur de projet qui pourrait acheter cette dernière pour un montant de 60 000 € en cas d'accord de financement par les établissements bancaires.

Projet jardin pédagogique pour les enfants en élémentaire + autorisation de signature de convention et de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de création d'un jardin pédagogique en partenariat avec l'association LANDESTINI. Il autorise également le versement d'une subvention de 1000 € à cette fin.

Décision modificative budget principal n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de DM n°1 au budget principal lequel se résume ainsi :

Section de Fonctionnement : Totaux inchangésDépenses :

- Art. 6574/65 : Subventions aux associations : + 1 020 €
- Art. 6067/011 : Fournitures scolaires : + 180 €
- Art. 6542/65 : Créances éteintes : + 1 000 €
- Art. 6541/65 : Créances en non-valeur : - 1 000 €
- Art. 611/011 : Contrats prestations de services : - 1 200€

Recettes : RASSection d'investissement : Totaux inchangésDépenses : RASRecettes : RAS

Cette décision modificative poursuit 3 objectifs :

- Préparer les crédits pour le financement de la subvention à l'association LANDESTINI évoquée plus haut.
- Actualiser les crédits attribués aux Ecoles (coopératives et fournitures scolaires) en fonction du nombre d'enfant effectivement inscrits.
- Adopter une nouvelle ventilation des crédits servant à constater l'extinction de créances afin de satisfaire à certaines demandes du Trésor Public.

Projets récupérateurs d'eau – Demande de subvention

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de tenter d'obtenir des financements pour un projet d'installation de récupérateur d'eau. Il est toutefois précisé que le dossier est susceptible de ne pas être déposé si les exigences du financeurs en matière d'ingénierie technique (diagnostic, étude d'impact etc...) devaient induire un surcoût supérieur au bénéfice potentiel de la subvention.

Pôle enfance jeunesse : Cession de la parcelle d'assiette de l'Ecole Notre Dame à l'euro symbolique au bénéfice de la CC CSM

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de céder pour l'euro symbolique l'ancienne école Notre Dame afin de permettre à la CC CSM de mener à bien le projet communautaire de Pôle Enfance Jeunesse.

Pôle enfance jeunesse : Devenir des parcelles BL 323 et 325 servant d'assiette au projet de parking du site

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de conserver les parcelles BL 323 et 325 classées en zone constructible du PLU afin de privilégier un aménagement d'habitation plutôt que d'un parking. Ce dernier devrait dès lors être créé au sein de la parcelle d'origine de l'Ancienne Ecole Notre Dame.

Pôle enfance jeunesse : Mise à disposition de l'espace culturel Jean Blanc pour accueillir les activités du centre de loisirs

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la Mise à disposition de l'espace culturel Jean Blanc afin d'accueillir les activités du centre de loisirs.

Pôle enfance jeunesse : Intégration du projet MAM dans les locaux de l'École Notre Dame

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, manifeste son intérêt à l'intégration par la CC CSM d'un projet de Maison d'Assistante Maternelle au sein du futur Pôle Enfance Jeunesse sis dans l'École Notre Dame.

Création d'un dispositif assimilable à une prime de départ en retraite pour les agents Communaux

Le Conseil Municipal par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY) se prononce pour l'instauration d'un dispositif assimilable à une prime de départ en retraite pour les agents communaux qui serait basé sur une majoration du régime indemnitaire de l'agent au cours de sa dernière année de service.

Les montants presentis pour ce dispositif sont fonctions de l'ancienneté de service et se résumeraient ainsi :

20 ans de carrière :	300 euros
25 ans de carrière :	350 euros
30 ans de carrière :	400 euros
35 ans de carrière :	450 euros
40 ans et plus de carrière :	500 euros

Enregistrement de Créances éteintes à la demande du Trésor Public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en conformité avec une décision de justice, prononce l'admission en non-valeur d'une dette de 662.60 € pour un administré.

Attribution de l'IFCE au DGS (Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du versement de la somme de 175 € au DGS au titre de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 12 déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'un exercice du Droit du Prémption Urbain.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du financement d'un tracteur d'occasion, il retient l'offre de financement du Crédit Agricole Centre France dans les conditions suivantes :

Capital emprunté : A définir en fonction du montant de l'acquisition sans pouvoir dépasser 70 000€

Taux : 0.50%

Durée : 7 ans

Type de remboursement : Trimestrielle à échéances constantes (Remboursement progressif du capital)

Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

1/ CC CSM :

M. RAYNAUD effectue un point d'étape sur le dossier SOLAIRE DOME. Il informe que les travaux doivent débuter en début d'année prochaine.

2/ SIAEP Sioule et Morge :

M. PERRIN annonce qu'un rendez-vous avec M. CAILLOUX est prévu afin de finaliser l'arbitrage des modalités de paiement des sommes liées au transfert de la compétence assainissement.

M. RAYNAUD informe l'assemblée qu'il a demandé au SIAEP de prévoir les travaux de réfection du réseau

d'eau pluviale de l'avenue des Volcans avant que le Département ne procède à une réfection de l'enrobé de la voirie.

3/ SIRB :

M. CROIZIER informe l'assemblée que la structure a de nombreux projets.

M. PERRIN dit qu'une importante réunion regroupant le Préfet, les maires et élus a été organisée afin de faire un point sur l'avenir de la structure. Il complète ses propos en annonçant qu'une étude sensée présentée des pistes d'avenir pour le « village vacance » devra être présentée en mi-juillet.

4/ SICTOM :

M. AGRAIN annonce qu'une réunion a eu lieu aux Ancizes afin de présenter les travaux du SICTOM sur les extensions de consignes de tri sélectif ainsi que sur le redéploiement de certains bacs jaune.

Mme LEFOUR dit que le syndicat tente d'anticiper l'impact de cette extension. Un tri simplifié impliquera une augmentation de sacs jaunes à collecter et peut induire une nécessaire augmentation des collectes.

Elle met le devenir des poubelles type « OM » en perspective. En effet, elle rappelle le futur tri des déchets fermentescibles qui devront être valorisés dans des composteurs. Ici aussi, le syndicat est en réflexion.

M. AGRAIN rappelle à M. PERRIN qu'il lui a demandé d'installer un composteur au cimetière.

Mme LEFOUR ajoute qu'un bac jaune serait également le bienvenu.

5/ SMADC :

M. PERRIN rappelle qu'une journée de vaccination est prévue le 28 mai. 160 doses du vaccin « Moderna » sont prévus. La journée est déjà complète.

6/ EPF SMAF :

J. PERRIN rappelle que des parcelles EHA seront acquises prochainement par l'EPF au bénéfice de Saint Georges de Mons.

7/ SIEG :

M. PERRIN fait état d'un rendez-vous avec le SIEG afin de faire un état des lieux de l'éclairage public. Des pistes d'investissements ont été présentées.

Il explique que le SIEG via le plan de relance va financer plusieurs opérations dont le passage de l'éclairage du Terrain d'Honneur du Complexe Sportif en LED.

M. RAYNAUD poursuit et complète les propos en évoquant le remplacement de certains lampadaires dans le centre bourg. Dans un premier temps, 66 unités passeraient ainsi en LED réduisant drastiquement la consommation électrique de ces équipements.

Questions diverses

- Demande d'aide exceptionnelle à la Préfecture pour l'acquisition d'un tracteur

Le Maire fait état de la réponse négative de la Préfecture sur ce point.

- Demande d'explication quant au rejet de l'intégration de la Commune au dispositif « Petites Villes de Demain »

Le Maire donne lecture du courrier du Sous-Préfet qui confirme que la règle initiale exigeait qu'une seule commune par bassin de vie soit retenue. Des rares exceptions ont été validées au niveau national, elles semblent avoir bénéficié d'un traitement spécifique au regard de la fragilité de leur territoire.

- Départ des Gens du Voyage installés au complexe sportif.

M. PERRIN explique que pour la 2^{ème} année consécutive, les Gens du Voyage sont partis en laissant un terrain en bonne condition et en effectuant un don au CCAS de 170 € en guise de dédommagement.

- Réunion Association du patrimoine

M. PERRIN informe que l'association du patrimoine travaille sur 6 projets de randonnées sur la Commune.

- Isolation de bâtiment communaux via les CEE

M. DIAS explique que deux entreprises sont retenus pour les travaux de CEE, début des travaux au 31 mai 2021.

- Travaux Courteix :

M. GRATADEIX demande l'avancement des travaux demandés par des habitants de Courteix. Il est répondu que la liste est assez fournie et qu'une bonne partie est encore à l'étude.

- ZONE 30 dans le Centre Bourg

M. GRATADEIX dit qu'il trouve que les zones 30 installées dans le centre bourg sont difficilement respectables.

- Balayage des rues

M. BALY informe l'assemblée que le balayage des rues des villages n'a pas été fait.

M. RAYNAUD répond que l'ensemble du dispositif doit être revu. En effet, la SEMERAP qui effectue une partie de la prestation ne prévient pas assez tôt de sa venue et empêche collectivité et particulier de se préparer à leur venue.

- Demande de fourniture d'un organigramme

M. BALY demande la fourniture de l'organigramme de la Mairie. Il dit que les récentes évolutions dans le personnels et celles à venir sont en train de créer un « flou artistique dans lequel se confondent rôle politique et rôle administratif ».

M. PERRIN dit que l'organigramme sera lui sera fourni prochainement.

M. RAYNAUD dit que ce constat n'engage que M. BALY.

Mme VALANCHON affirme que des agents ont manifesté un désaccord avec les évolutions mis en place.

Mme LEFOUR regrette que les agents concernés ne se manifestent pas auprès du Maire sur ce point.

- Jardins participatifs

M. CROIZIER évoque le projet de jardin participatif et formule le souhait que de nombreuses bonnes volontés se manifestent pour faire vivre le projet.

- Réunion des commissions communales en avril :

M. BALY demande si les commissions ont été convoquées en Avril. Suite à son souhait de pouvoir être intégré à certaines d'entre elles, ils s'étonnent de n'avoir pas été invité.

M. PERRIN répond qu'il n'y a pas eu de réunion en avril du fait des limitations imposées par le COVID.

- Rythmes scolaires.

M. BALY évoque la question des rythmes scolaires. Des rumeurs parlent d'un passage à la semaine de 4 jours. Il rappelle qu'une telle situation pourrait avoir des conséquences financières sur les familles.

Evoquant un questionnaire circulant auprès des parents, il demande quelle entité en est à l'origine et quelle est la position de la Mairie sur ce thème.

M. PERRIN dit que le questionnaire est portée par les représentants des parents d'élèves. Une réunion sera organisée prochainement pour faire un point sur ceci avec les intéressés. Au sujet de sa position, il affirme être sensible à la question de l'impact sur les familles et dit pencher en faveur d'une organisation des temps scolaires à 4.5 jours.

Le Maire lève la séance à 20h30 et donne la parole au public.

Intervention du public :

Une première personne manifeste sa satisfaction de pouvoir assister aux réunions du Conseil Municipal et demande quand sera la prochaine.

Le Maire répond qu'en principe les réunions seraient les derniers mardis de chaque mois à 19h00 (exception pour le mois d'Août).

Une seconde personne intervient et signale :

- La convocation du présent conseil municipal n'était pas en ligne sur le site internet.

Sur ce point M. PERRIN reconnaît qu'il y a eu un oubli mais il rappelle que les services de la Mairie ont été très sollicités pour l'organisation de la journée de vaccination en lien avec le SMADC.

Il est néanmoins rappelé, ainsi qu'à l'accoutumée, qu'une information au public était affichée en mairie.

- Exprime son souhait que les questions étudiées au Conseil Municipal soient plus « illustrées ». Les réunions lui paraissent très littéraires. Un recours accru au vidéoprojecteur serait agréable pour le public.

M. PERRIN répond qu'il prend note de la remarque mais il rappelle que certaines questions ne sont pas de nature à faire l'objet d'illustrations.

La séance s'achève à 21 :00

Le Maire,

M. Julien PERRIN

